Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260219-NM120226DEL05-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

L'an deux mille vingt-six
le : douze février
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 04/02/2026

OBJET :
PROGRAMME VOIRIE ANNEE 2026

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-12/02-n° 05

ABSENTS : POILANE-TABART Valérie (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : BARBE Valérie

Il est proposé de retenir les travaux suivants dans le cadre d'un programme voirie pour 2026 :

1. « rue de la Brousse »

   Montant : 30 959.22 € HT

2. « Impasse Romaine »

   Montant : 9 305.60 € HT

3. « Impasse des Sentes »

   Montant : 4 930.49 € HT

Soit la somme totale de 45 195.31 € HT, soit 54 234.37 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DONNE un avis favorable pour la réalisation de ces travaux dans le cadre du programme voirie 2026.

- VALIDE en totalité la proposition financière de l'entreprise COLAS pour un montant total de 54 234.37 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260219-NM120226DEL05-DE

- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2026.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Valérie BARBE

Le Maire,

Olivier RIVALLAN